

Annexe 11 : Historique du terrain (1/2)

Commune de Jegun (32)

		
1962	1973	1981
		
1992	2004	2013

Annexe 11 : Historique du terrain (2/2)

Commune de Jegun (32)



DEPARTEMENT DU GERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE JEGUN
40 Grande Rue
32360 JEGUN



ATTESTATION DE LA MUNICIPALITE

Objet : Attestation relative à un terrain pollué et à l'inexploitation agricole ou forestier du terrain situé au lieu-dit « Chemin du Bois de Broustana »

M Guy LAPEYRE, maire de la commune de Jegun (32 360) atteste que le site de référence cadastrale : 000 BS 168, 000 BS 169 ; 000 BS, 170, 000 BS 171 et 000 BS 175 situé au lieu-dit « Chemin du Bois de Broustana », sur la commune de Jegun, correspond à un site dégradé en tant qu'ancienne carrière et non exploité.

Nous certifions que :

- Ce terrain a bien fait l'objet d'une ancienne carrière pendant plus de 20 ans dans les 1970-1980 (cf Annexes 2).
- Ce terrain ne fait l'objet d'aucune exploitation agricole et forestière depuis les années 2000, en témoignage le passage en zone AUv des parcelles au PLU de Jegun (cf Annexe 3).
- Ce terrain est identifiable sous les références cadastrales 000 BS 168, 000 BS 169 ; 000 BS, 170, 000 BS 171 et 000 BS 175 sur l'annexe 1 ci-dessous.
- Aucun réaménagement à des fins agricoles ou forestières n'a été prescrit, réalisé ou envisagé à ce jour.

En conséquence, ce terrain est considéré comme ancien site dégradé et pollué et est considéré comme inexploitable pour des usages agricoles ou forestiers.

Fait à Jegun, le 06 février 2026

Mr LAPEYRE Guy, Maire,



Annexe 1 : Localisation du terrain (échelle 1 : 2 500)

Annexe 2 : Photographies historiques du site

Annexe 4 : Extrait du PLU de Jegun – Zone AUv

Date : 04/03/2026